

Cycle de Webconférences mensuelles du CRIAVS

Le lundi 22 février 2021

Horaires : 16h à 17h



L'évolution des populations antisociales, question de l'expertise. Focus sur les personnes présentant une déficience intellectuelle.

Audrey Vicenzutto

Résumé : En Belgique, 4000 personnes sont reprises sous le couvert de la loi d'internement des personnes. Cette loi trouve ses racines dans le modèle de « défense sociale » proposé par Adolph Prins. Elle permet l'internement de personnes ayant commis un crime ou un délit et qui présentent un trouble mental altérant leur capacité de discernement et de contrôle de leurs actions. Dans ce cadre, un des objectifs de la psychiatrie légale est l'évaluation de ces personnes afin de fournir suffisamment d'informations pour répondre à leurs besoins cliniques, tout en protégeant la Société. Deux approches sont majeures : l'évaluation du risque de récurrence, au regard des enjeux liés à la dangerosité, et l'analyse du profil psychopathologique, au regard des taux élevés de troubles mentaux au sein des populations délinquantes. Si les auteurs s'accordent sur la pertinence de l'évaluation standardisée auprès des populations médico-légales, force est de constater que le profil des patients internés doit se spécifier selon les sous-groupes représentés. Les personnes présentant une déficience intellectuelle constituent un sous-groupe d'intérêt au regard de leur prévalence et de leurs besoins spécifiques. Considérant les développements actuels, mettant en évidence les liens entre les comportements antisociaux et le fonctionnement exécutif, nous intégrons l'approche neuropsychologique à notre réflexion.

Intervenante : Docteur en Sciences Psychologiques, Audrey Vicenzutto est première assistante au Service de Psychopathologie Légale, dirigé par le Prof. Pham, à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation (UMONS). Après avoir travaillé huit années comme clinicienne, elle a développé ses domaines de recherche relatifs à l'évaluation psychopathologique et neuropsychologique des personnes incarcérées et internées. Son expertise porte principalement sur la question de la déficience intellectuelle. Parallèlement, elle travaille également sur le risque de récurrence chez les auteurs de violence conjugale ainsi que sur l'étude du vécu émotionnel chez les policiers.



Inscription obligatoire à l'adresse suivante :
laure.vivier@ch-le-vinatier.fr